https://www.valdorger.fr/budget/

Budget



Le budget constitue une prévision de dépenses et de recettes, ajustée aux besoins, et susceptible d’évoluer à la marge en cours d’année.

C’est un acte de prévision : le budget constitue un programme financier évaluatif des recettes à encaisser et des dépenses à réaliser sur une année. Le budget communal est aussi un acte d’autorisation : il est le fondement juridique par lequel le Maire est autorisé à engager les dépenses votées par le Conseil municipal.

Le budget de Val d’Orger (fonctionnement) :

- Budget 2017
- Budget 2018
- Budget 2019